

Samedi 20 mai 2017  
à RIXHEIM (68)

# Balade régionale de VTT



# Circuit VTT



# 1. Objet

Placé sous l'égide de la Région Est, la balade régionale en VTT se déroulera le

**samedi 20 mai 2017 à RIXHEIM ( 68 )**

*Rendez-vous est donné à partir de 9h00*

**au Parc de VNF**

**16 Impasse de la navigation**

**68710 RIXHEIM**

GPS: Latitude N :47.76816°

Longitude E :7.39379°

## 2. Participants autorisés

Sont admis à participer :

- Les adhérents des ASCE affiliées à la FNACE.
- Les ayants-droits (conjoints et enfants\*) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée.

*\* Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent.*

## 3. Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCE participante fournit à l'organisateur les fiches individuelles et une fiche récapitulative dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance ainsi que le règlement par chèque du montant total des inscriptions.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par la commission d'organisation qui s'assure que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son ASCE (uniquement sur le support fourni par la FNASCE) signée avec la photo apposée
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée

*Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.*

## 4. Responsabilité des présidents

Tous les participants à la balade sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCE.

## 5. Droit à l'image

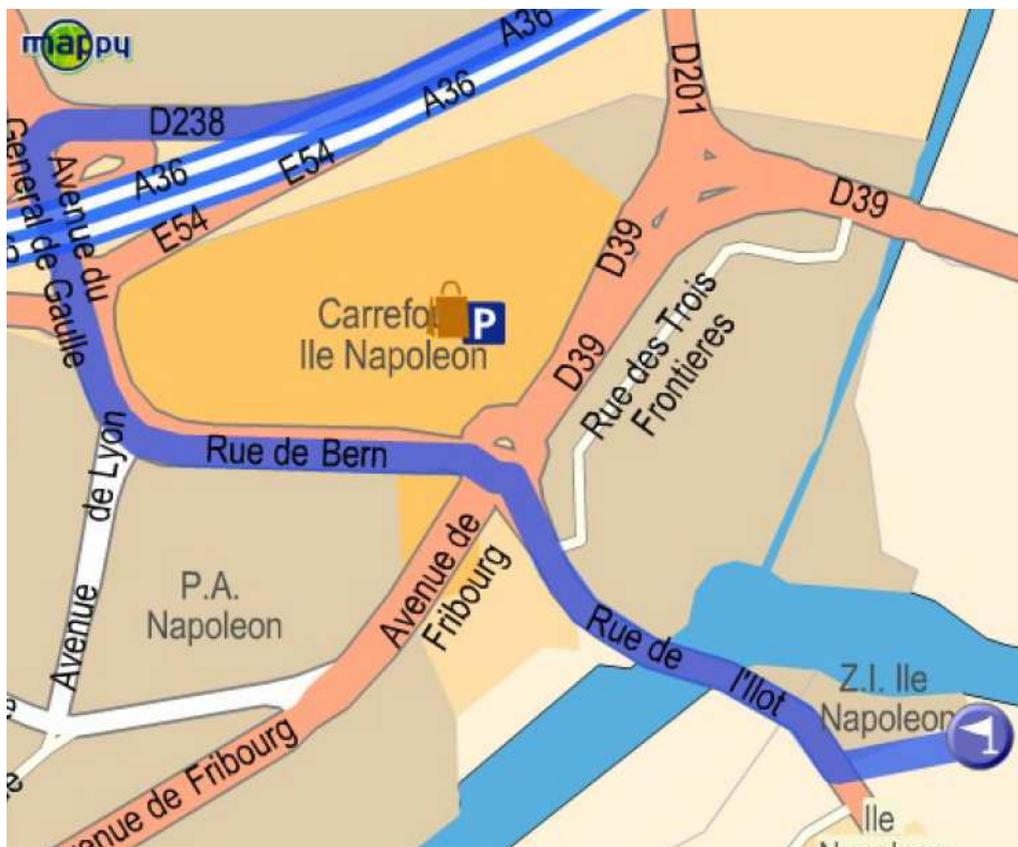
Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'ASCE organisatrice.

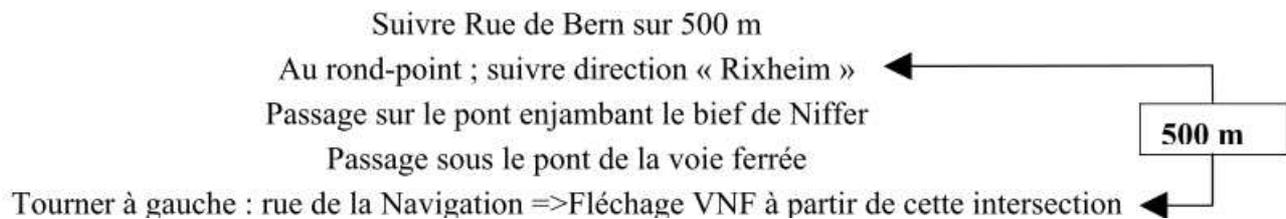
Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte cette disposition.

## 6. Modalités pratiques

### 6.1. Plan de situation



## 6.2. Accès



## 6.3. Restauration et hébergement

La restauration se déroulera au Parc de VNF à RIXHEIM (lieu d'accueil)

L'ASCEE 68 pourra éventuellement proposer aux participants qui souhaiteraient arriver le vendredi soir, des adresses d'hébergement dans un hôtel à proximité du lieu d'accueil.

## 7. Programme

### 7.1. Déroulé

- 9 h00 : Accueil (rafraîchissement, viennoiserie et café)
- 9h30 : Balade à vélo
- 12h30 : Repas (Tarte flambée, salade, fromage, dessert, café et boissons comprises)

### 7.2. Balade à VTT

#### 2 circuits

- Pour les vététistes confirmés, un parcours d'environ 40 kilomètres qui sillonne les chemins forestiers du Sundgau.
- Pour les débutants et familles, un circuit d'environ 15 kilomètres le long du canal du Rhône au Rhin et dans les sous-bois de la forêt domaniale de la Hardt Nord. Le parcours permet l'utilisation de VTC.



- **Sécurité :** Il est rappelé que le port du casque est obligatoire. Aucun matériel ne pourra être mis à disposition sur place.



# Balade Régionale en VTT

## Samedi 20 mai 2017 à RIXHEIM

---

### Fiche d'inscription individuelle



#### Identité

Nom : .....

Prénom : .....

Courriel : .....

Portable : .....

ASCE n° ..... Numéro de carte adhérent : .....

Age : .....

#### Inscriptions :

##### Circuits :

Circuit vététistes confirmés

Circuit débutants et familles

##### Repas :

Repas (adultes) 13,00€

Repas (enfants de -13 ans) 8,00€

La région Est participe à l'inscription à hauteur de 10€ par adulte et de 8€ par enfant de -13 ans (à déduire sur la fiche d'inscription)

#### Justificatifs à joindre à la présente fiche

- la copie de la carte d'adhérent ASCE
- le règlement par chèque, des frais liés au repas, à l'ordre de l'ASCE.....

#### Engagement

Le ..... à .....

Signature du participant

**A retourner avant le 5 mai 2017** accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'ASCE 67 à l'adresse suivante :

ASCE 67  
BP 81005/F  
67070 Strasbourg Cedex